

## Règlement de « la corrida de l'ENSOA »

- Structure organisatrice : Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active
- Nom et coordonnées du coordonnateur : Thierry ESCLASSE – tél : 06 28 29 68 14  
Mail : [thierry.esclasse@intradef.gouv.fr](mailto:thierry.esclasse@intradef.gouv.fr)
- Site d'inscription : <https://corrida-ensoa-2025.onsinscrit.com/accueil.php>
- Nom de la course : 3<sup>ème</sup> édition de la corrida de l'ENSOA
- Date : vendredi 31 janvier 2025
- Lieu de départ : place Denfert-Rochereau 79400 Saint-Maixent l'Ecole
- Horaire de départ : 19h30 Distance : 10 km
- Type de course : course solidaire
- Parcours : routier avec des escaliers, passage dans le quartier Coiffé de l'ENSOA
- Règles sportives : la compétition se déroule selon les règles sportives de la fédération française d'athlétisme (FFA)
- Droit d'inscription : 8 euros. (Plus frais d'inscription sur le site de 1 euro)
- Inscriptions :
  - Par internet jusqu'au lundi 27 janvier 2025 à minuit
    - Au magasin « Foulées 79 » Le jeudi 30 janvier de 10h00 à 13h00 et 17h00 à 19h00
    - Le vendredi 31 janvier de 9h00 à 12h00
  - Sur place
    - Le vendredi 31 janvier de 15h00 à 18h00 (majoration de 2 euros)
- Retrait des dossards :
  - Au magasin « Foulées 79 »
    - Le jeudi 30 janvier et vendredi 31 janvier de 10h00 à 19h00
    - Le vendredi 31 janvier de 9h00 à 12h00
  - A la salle Rabelais à Saint-Maixent l'Ecole
    - Le vendredi 31 janvier de 15h00 à 18h00
- Age minimum pour la participation : 16 ans (âge atteint au 31 décembre 2025)
- La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
  - Pour les personnes majeures :
    - D'une attestation PPS (parcours prévention santé) établi pour la course, disponible sur le site [PPS.athle.fr](https://pps.athle.fr)
  - OU
    - D'une licence sportive de la FFA (ATHLE compétition, ATHLE entreprise, ATHLE running ou PASS' j'aime courir, en cours de validité)
  - Pour les mineurs :
    - D'une autorisation parentale
    - D'une licence FFA, ou d'un questionnaire de santé à remplir sur le site d'inscription « [onsinscrit.com](https://corrida-ensoa-2025.onsinscrit.com) » par la personne exerçant l'autorité parentale.
  - NB : le PPS est disponible sur le site <https://pps.athle.fr/>

- Participation des athlètes en situation de handicap :
  - Athlète déficient visuel : possibilité de participer avec un guide nécessairement
  - Athlète en fauteuil ou en joëlette : impossibilité de participer en raison de passages délicats et de risques liés à la sécurité.
- Port du dossard :
  - L'athlète doit porter un dossard fourni par les organisateurs. Il doit être visible et porté de façon intégrale pendant la totalité de la course. La ceinture porte dossard est également autorisée.
- Lampe frontale : obligatoire pour chaque concurrent en raison d'absence d'éclairage sur certaines parties.
- Départ de la course :
  - Départ groupé pour tous les concurrents
  - Les concurrents seront précédés par un ouvreur en VTT. Un serre-file également en VTT fermera la marche.
  - Un véhicule de l'organisation sera également en place sur le parcours.
- Chronométrage :
  - Il est assuré par transducteurs électroniques (puce à fixer obligatoirement sur la chaussure). Le transducteur devra être restitué à l'arrivée sous peine de facturation de 15 euros. Un sas sera mis en place à l'arrivée pour le retrait.
- Limite horaire :
  - La durée limite pour terminer la course est de 1h30.
  - Une fois ce délai passé, les concurrents seront considérés comme hors course. Ils pourront continuer l'épreuve sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer au code de la route.
- Ravitaillement :
  - Un poste de ravitaillement sera mis en place à l'arrivée.
- Buvette :
  - Une buvette sera mise en place à proximité de la zone d'arrivée.
- Assurance :
  - Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celles de ses préposés conformément au code du sport. Un justificatif peut être communiqué à chaque participant qui en ferait la demande aux organisateurs.
  - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte de biens des participants pendant l'épreuve. En conséquence, Il incombe à tout participant, s'il l'estime nécessaire de souscrire à une assurance.

- Service médical :
  - Conformément à la législation en vigueur, une équipe de secouristes agréées de la sécurité civile sera présente sur le site de la course avec véhicules et matériels
  - Pour les personnels militaires d'active, l'antenne médicale 109 de l'ENSOA assurera les secours.
  
- Sécurité et balisage du parcours :
  - A chaque intersection, un signaleur sera présent pour orienter les coureurs et si besoin gérer la circulation.
  - Dans les parties du parcours interdites aux véhicules et en l'absence de signaleur, un balisage sera mis en place pour guider les concurrents (panneaux directionnels, rubalise, peinture non permanente au sol).
  
- Protection de l'environnement :
  - Tout abandon de matériel ou d'équipement, jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors course du concurrent fautif.
  
- Droit à l'image :
  - En tant que participant, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support pour une durée de dix ans.
  
- Publication des résultats :
  - Les résultats seront affichés sur place au fur et à mesure des arrivées. Ils seront également disponibles sur le site internet de l'organisation ainsi que sur le site de la CDR 79 « Running 79 » et de la FFA.
  
- Podiums et récompenses :
  - La cérémonie protocolaire aura lieu à partir de 21h00 au Hall Denfert à Saint-Maixent l'Ecole. Les concurrents récompensés seront les suivants :
    - Les 3 premiers H et F du classement scratch
    - Le premiers H et F de chaque catégorie
    - Le trophée du général sera attribué à la meilleure unité selon le classement des 30 meilleurs participants.
  
- Annulation :
  - L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative.
  - Dans ce cas, aucune indemnité ou remboursement ne pourra être versé à ce titre.
  
- Force majeure :
  - En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

- Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives des organisateurs.
  - Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur.
  - Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement à ce titre.
- Acceptation du règlement :
    - Par la présente inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la compétition et déclare l'accepter sans aucune restriction.

### **RECOMPENSES CORRIDA :**

Classement général :

Scratch hommes : 1<sup>er</sup> ; 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

Scratch femmes : 1<sup>er</sup> ; 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

Classement par catégorie (1<sup>er</sup> H, 1<sup>ère</sup> F)

Année de naissance

Cadets	2008 et 2009
Juniors	2006 et 2007
Espoirs	2003 à 2005
Seniors	1991 à 2002
Masters 0	1990 à 1986
Masters 1	1985 à 1981
Masters 2	1980 à 1976
Masters 3	1975 à 1971
Masters 4	1970 à 1966
Masters 5	1965 à 1961
Masters 6	1960 à 1956
Masters 7	1955 à 1951
Masters 8	1950 à 1946
Masters 9	1945 à 1941

Challenge du général : classement établi sur les 30 premiers de chaque unité élémentaire de l'ENSOA.